



PROBLEME ISOLATION ACOUSTIQUE / VICE CACHE?

Par **ciol**, le **20/01/2011** à **08:57**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes propriétaires depuis le 4 janvier 2009 d'une maison mitoyenne (batie en 2004).

Nous avons récemment fait appel à un artisan électricien dans le but de poser de nouvelles prises électriques. Celui ci nous a informé de l'absence d'isolation (phonique ou autre) dans l'ensemble du mur mitoyen, ce qui rend la pose de prise électrique problématique et, plus grave, constitue un vice caché.

D'après lui, les normes en vigueur imposent depuis au moins 15 ans pour les nouvelles constructions la présence d'une isolation type laine de verre ou autre, et non pas simplement une plaque de plâtre contre la maçonnerie comme actuellement.

Nous avons en effet remarqué que le son se transmet facilement au travers du mur. Nos voisins ont fait la même découverte et un artisan leur a confirmé l'état actuel.

Nous souhaiterions savoir si nous devons nous retourner vers les précédents propriétaires pour prendre en charge les travaux éventuels de remise en état, ou bien si nous devons contacter l'entreprise en charge de la construction?.

En vous remerciant par avance des éléments que vous pourriez nous apporter..